



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 179

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION
D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 3 932 716 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

**Avis de motion donné le 26 mai 2014
Adopté le 25 juin 2014
En vigueur le 2 juillet 2014**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'une cour arrière d'un bâtiment, situé sur le territoire formé du lot numéro 3 932 716 du cadastre du Québec, par de l'entreposage extérieur de type « C » et de type « D ».

Le lot numéro 3 932 716 du cadastre du Québec est localisé dans la zone 15031Ip, située approximativement à l'est de la rue Taillon, au sud des rues Borne et Raoul-Jobin, à l'ouest du parc Dollard-des-Ormeaux et au nord du boulevard Charest Ouest.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 179

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE PERMISSION D'OCCUPATION SUR LE LOT NUMÉRO 3 932 716 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifié par l'insertion, après l'article 939.208, de ce qui suit :

« SECTION XXXVIII

« PERMISSION D'OCCUPATION RELATIVE AU LOT NUMÉRO 3 932 716 DU CADASTRE DU QUÉBEC

« 939.209. Le conseil d'arrondissement peut permettre, par règlement, l'occupation d'une portion de la cour arrière d'un bâtiment situé sur le territoire formé du lot numéro 3 932 716 du cadastre du Québec, illustrée en hachuré au plan numéro RCA1VQ4PC23 de l'annexe IV, par de l'entreposage extérieur de type « C » et de type « D ». ».

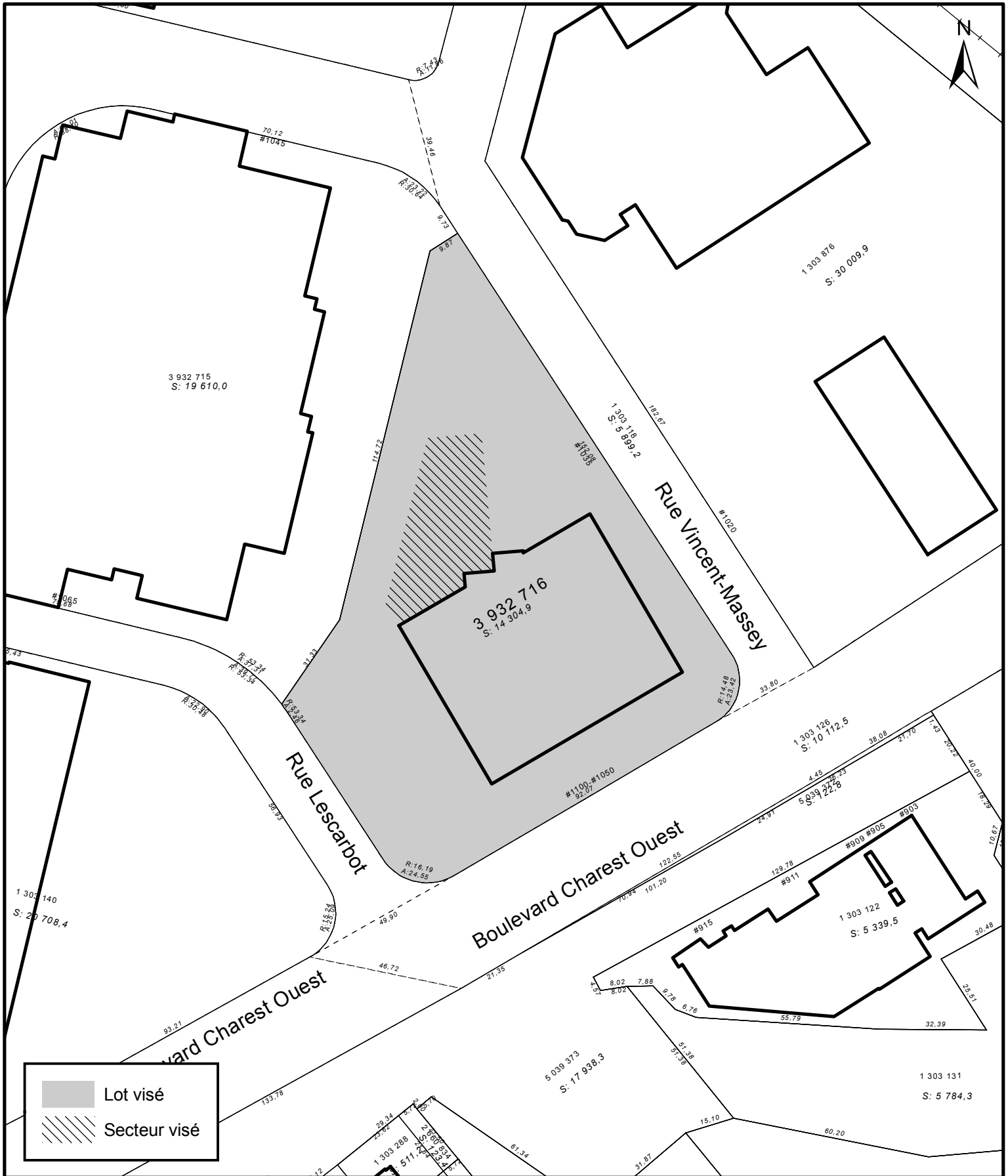
2. L'annexe IV de ce règlement est modifiée par l'addition du plan numéro RCA1VQ4PC23 de l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 2)

PLAN NUMÉRO RCA1VQ4PC23



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE IV
LOT NUMÉRO 3932716 -
TERRITOIRE SUR LEQUEL DES PLANS DE CONSTRUCTION PEUVENT ÊTRE APPROUVÉS

3

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC23

Préparé par : M.M.

Échelle : 1:1 500

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'une cour arrière d'un bâtiment, situé sur le territoire formé du lot numéro 3 932 716 du cadastre du Québec, par de l'entreposage extérieur de type « C » et de type « D »..

Le lot numéro 3 932 716 du cadastre du Québec est localisé dans la zone 15031Ip, située approximativement à l'est de la rue Taillon, au sud des rues Borne et Raoul-Jobin, à l'ouest du parc Dollard-des-Ormeaux et au nord du boulevard Charest Ouest.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.